

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18/12/2025

Date d'affichage : 11/12/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 26 Votants : 26

Le 18 DECEMBRE 2025 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, le Maire, Mme HAMEL Manuella, M. GAHERY Jérôme, M. ROGER Mickaël, M. MESTRES François, Mme DESVOL Emilie, les adjoints, M. GIROULT David, Maire délégué, M. RENAULT Joël, M. LEMOUSSU Bernard, M. SALLES Daniel, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. BOULAY Didier, M. HILI Damien, Mme MARIE Christelle, M. DANGUY Sébastien, Mme BONNEL Marlène, Mme HARIVEL Magali, Mme LEPROVOST Séverine, Mme GERY Camille, conseillers.

Absents excusés : Mme JEHAN Nadia, Mme HILLIOU Evelyne, M. DESMASURES Jean-Claude, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. HUARD Patrick, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, Mme HEUZÉ Séverine.

Pouvoirs : Mme JEHAN Nadia JEHAN à Adrien JEHENNE, Louis-René de la PERRAUDIERE à Séverine LEPROVOST, Jean-Claude DESMASURES à Sébastien DANGUY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH à Elisabeth LEFRANC, Patrick HUARD à Didier BOULAY, Evelyne HILLIOU à Bernard LEMOUSSU.

Secrétaire de séance : Magali HARIVEL

Décisions modificatives budgétaires – section de fonctionnement

Dans le cadre du budget communal de l'année 2025 des dépenses supplémentaires doivent être prise en charge par la Mairie et d'autres dépenses doivent être réaffectées. La fongibilité ayant été épuisée, il convient de procéder à une décision modificative budgétaire.

Considérant que les décisions modificatives pour le fonctionnement doivent être délibérées avant le 31 décembre 2025, afin d'inscrire les crédits nécessaires pour le paiement des factures liées au fonctionnement suivant :

| | | | |
|------------|---------------|--------------------------------|-------------|
| Dépenses : | Compte 606 32 | Fourniture de petit équipement | + 20 000.00 |
| | Compte 606 33 | Fournitures de voirie | + 10 000.00 |
| | | TOTAL DEPENSES | + 30 000.00 |
| Recettes : | Compte 73 223 | Fonds départemental des DMTO | + 30 000.00 |
| | | TOTAL RECETTES | +30 000.00 |

En rouge : dépenses supérieures au budget prévisionnel

En vert : dépenses non réalisées (ou avec affectations différentes), ou recettes perçues

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise les inscriptions de crédits tels que décrits ci-dessus.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 18 décembre 2025.

La secrétaire de séance
Magali HARIVEL.



Le Maire,
Adrien JEHENNE

